



N° 1125

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2003.

## PROPOSITION DE LOI

*portant instauration d'un **cours d'initiation à la philosophie** dès la première année de lycée pour les séries générales et création d'un **cours de philosophie** pour les **baccalauréats professionnels**.*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. PHILIPPE DUBOURG

Député.

**Education - Recherche - Jeunesse - Sport**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour l'instant, l'initiation à la philosophie en classe de première, n'est pas inscrite au programme. Elle existe ou non en fonction de la dotation globale horaire de chaque établissement et elle doit être assurée, en général à raison d'une heure par semaine, soit par des professeurs titulaires de postes définitifs (TPD) en sous-service (moins de 15 ou 18 heures), soit par les titulaires de zone de remplacement (TZR) hors période de remplacement. Dans ce dernier cas, l'enseignement est suspendu lorsque le TZR est appelé en remplacement.

Il n'existe aucun programme, chaque enseignant est entièrement libre. Le contenu de l'initiation varie aussi en fonction des établissements. Certains enseignants entament le

programme de terminale afin de prendre un peu d'avance, ce qui est interdit. D'autres font une présentation à partir de textes philosophiques, de notions qui ne sont pas au programme de terminale.

Dans tous les cas, cette initiation ne concerne que les classes de 1<sup>re</sup> L.

Bien sûr, on pourrait avancer que la philosophie couronne les études de lycée et que l'enseigner avant la terminale revient à lui faire perdre son prestige. De plus, cela supposerait de commencer le programme de terminale en classe de seconde et donc de diminuer l'horaire de philosophie en terminale. C'est sans doute la position de l'inspection générale.

On pourrait également prétendre que les élèves ne sont pas assez matures et manquent de culture avant la classe terminale, le XVIII<sup>ème</sup> siècle et les Lumières étant en effet étudiés en français en classe de première.

Toutefois, il faut comprendre que la présence en terminale seulement accorde à la philosophie un temps trop bref, particulièrement depuis la massification de l'enseignement en lycée. Une seule année scolaire est bien courte pour présenter une matière nouvelle, tant par son contenu que par sa méthode.

Les élèves de série générale ne rédigent quasiment pas de dissertation avant la terminale. Ils en font seulement en français en première, très peu, puisque seuls 5% d'entre eux choisissent la dissertation au baccalauréat.

Or, la dissertation est l'exercice fondamental en philosophie car les élèves lors de cette épreuve au baccalauréat ont le choix entre deux dissertations et un texte à commenter.

De plus, la méthodologie est très différente de celle de la dissertation littéraire.

Pour les séries technologiques les élèves découvrent la dissertation en terminale, dans le cadre de l'enseignement de la philosophie.

En outre, l'enseignement de la philosophie en terminale seulement fait de celle-ci une discipline « à bachoter » plus qu'à découvrir pour elle-même.

Pourtant philosopher est le moyen donné à l'intelligence de penser aussi loin que cela lui est possible et bien au-delà de ce que l'on sait. Il s'agit en fait de penser par soi-même pour tendre à plus de liberté et de raison qui, l'une et l'autre permettent une ouverture de l'esprit sur davantage de culture à travers une réflexion personnelle sur les savoirs disponibles et donc susceptibles d'être acquis.

L'apprentissage de la philosophie peut être source d'étonnement mais aussi d'émerveillement. La philosophie, depuis l'histoire la plus ancienne témoigne de la force créatrice et de la capacité d'invention de l'homme, le dépassement du quotidien à travers l'accès aux questions fondamentales.

C'est pourquoi, il apparaît souhaitable d'introduire dès la classe de seconde, un module de culture classique ou humanités qui présenterait de manière croisée les lettres, l'histoire-géographie et la philosophie. Les futurs élèves de série L sont en effet les seuls à devoir

choisir une filière sans connaître leur matière principale de terminale (8 h/semaine et 1 h de TPE) : la philosophie.

En ce qui concerne le baccalauréat professionnel, afin de revaloriser la filière et de favoriser la poursuite d'études supérieures de ces bacheliers auxquels souvent la culture générale fait défaut, on pourrait introduire des cours de philosophie.

Il faudrait dans ce cas, créer un nouveau CAPLP (Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Lycées Professionnels), les PLP ont la particularité d'être bivalents (ex: Lettres - Histoire, Lettres - Anglais).

En conséquence, je vous demande de vouloir bien adopter la proposition de loi suivante.

## PROPOSITION DE LOI

### Article 1<sup>er</sup>

Il est créé dès la classe de seconde, un module de culture classique, ou humanités, qui présenterait de manière croisée les lettres, l'histoire-géographie et la philosophie, ceci pendant trois années: seconde, première, terminale.

### Article 2

L'enseignement de la philosophie est introduit au baccalauréat professionnel afin de revaloriser la filière et de favoriser la poursuite d'études supérieures de ces bacheliers.

Pour ce faire, il est créé un nouveau CAPLP (Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Lycées Professionnels) qui permet d'intégrer à la bivalence des enseignants, la philosophie (ex: Lettres - Philosophie, Histoire - Philosophie).

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE

11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Prix de vente : 0.75 €

ISBN : 2-11-118021-1

ISSN : 1240 - 8468

En vente au Kiosque de l'Assemblée nationale

4, rue Aristide Briand - 75007 Paris - Tél : 01 40 63 61 21

---

N° 1125 – Proposition de loi de M. Philippe Dubourg portant instauration d'un cours d'initiation à la philosophie dès la première année de lycée pour les séries générales et création d'un cours de philosophie pour les baccalauréats professionnels